

maintenant reprendre le débat. Nous essayons d'ajouter une heure à ce débat très important . . .

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette . . .
[Traduction]

Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le député de Windsor-Walkerville (M. McCurdy) a la parole.

M. McCurdy: Merci, monsieur le Président; je suis heureux d'avoir la parole.

Je le répète, je suis néophyte à la Chambre et le député de Scarborough-Ouest (M. Stackhouse) est un homme extrêmement érudit, si je ne m'abuse; on le considère comme un député très compétent. Je n'ose pas contester cette réputation. Je me demande toutefois comment une personne aussi compétente peut avoir la mémoire aussi courte. Il prétend que le gouvernement est au pouvoir parce qu'il a promis de réduire le déficit et ce faisant, de favoriser la croissance économique. Ce qui me frappe, c'est que les personnes les plus touchées par les mesures fiscales de ce projet de loi ont entendu une rengaine que j'hésite à répéter parce qu'elle a souvent été rappelée au gouvernement, c'est la promesse de créer des emplois, des emplois et encore des emplois. Compte tenu de la situation qui a causé le déficit, j'aurais cru que le gouvernement dirait que le meilleur moyen de le réduire consistait à créer les emplois qu'il avait promis au lieu de taxer les pauvres. Le gouvernement pourrait augmenter l'impôt progressif sur le revenu, le remettre au niveau où il était il y a quelques années. Il aurait pu se montrer un peu plus strict à l'égard des dépenses fiscales de 30 à 50 milliards de dollars dont les grandes sociétés sont les principaux bénéficiaires. Il s'agit des sociétés qui ne créent pas les emplois que le gouvernement avait promis.

● (1230)

Nous avons répété souvent ces commentaires à la Chambre et on nous dit qu'autrefois, il y avait une opposition rationnelle. On s'attendrait à ce que ceux qui faisaient partie d'une opposition rationnelle parlent de façon rationnelle à la Chambre, en tant que représentants du gouvernement. Il me semble légèrement irrationnel de dire qu'en limitant le débat par le biais de l'attribution de temps, le gouvernement ne limite pas le débat, après tout. Je trouve un tout petit peu irrationnel qu'un député qui prétend faire partie d'un gouvernement rationnel, insinue que l'augmentation de la taxe de vente pour ceux qui ont un faible revenu disponible n'aura pas de conséquences sur l'économie. Je me demande comment on peut affirmer qu'on ne fera pas de tort à l'économie en allant puiser de 2.5 à 3.5 milliards de dollars dans la poche des citoyens les plus susceptibles de dépenser leur argent par nécessité. Le député prétend par ailleurs que l'opposition irrationnelle a mis des bâtons dans les roues du gouvernement par le biais de la procédure alors que celui-ci essaie d'atteindre son objectif qui consiste à veiller à ce que ses amis profitent le plus du régime fiscal et à ce que les pauvres en souffrent le plus.

L'opposition n'a pas proposé d'amendements. Elle n'a pas dressé d'obstacles par le biais de la procédure à ma connaissance ni à sa connaissance. Bien des députés veulent encore parler du projet de loi à l'étude.

M. Gurbin: Où sont-ils?

M. McCurdy: Ils sont ici. Monsieur le Président, le gouvernement a promis de consulter. On ne peut pas dire qu'il

Attribution de temps

respecte le principe de la consultation en limitant le débat comme il le fait avec cette motion.

Nous avons entendu le député de Cape Breton-Richmond-Est (M. Dingwall) dire que le parti qui détient les rênes du pouvoir n'a pas consulté les gens de sa circonscription. J'ai eu pour ma part des conversations avec des représentants des entreprises spécialisées dans les grands travaux de construction et comme vous le savez certainement, monsieur le Président, ce secteur compte bien des personnes sinon une majorité, qui étaient assez heureuses et encouragées par les promesses du parti conservateur. Elles sont maintenant extrêmement fâchées après avoir eu des entretiens avec le ministre des Finances (M. Wilson) et certains de ses collaborateurs et après être retournées à leur bureau pour connaître la réaction du gouvernement à leurs doléances. Ces personnes sont convaincues que le gouvernement est pervers ou qu'il tient à demeurer complètement dans l'ignorance au lieu de tenir des consultations avant de décider d'imposer la taxe de vente sur les matériaux de construction. Cela entraînera de sérieuses répercussions pour de nombreuses petites entreprises du domaine de la construction lourde qui vont, à cause du calendrier de ces mesures fiscales, perdre des sommes considérables parce qu'elles ne pourront pas revenir sur des engagements contractuels pour répercuter l'augmentation de leurs coûts. Et ce sont là des gens d'un secteur que le parti conservateur aurait certainement considéré comme son propre fief, et qui est maintenant furieux des initiatives prises par le gouvernement.

Interrompre le débat est une bien piètre façon de manifester sa volonté de respecter le processus démocratique et une bien piètre façon de manifester sa volonté de consultation. On nous dit maintenant que non seulement on va limiter le débat sur le projet de loi C-80, mais que le projet de loi sur l'équité va subir le même genre de motion. Il s'agit du projet de loi, monsieur le Président, qui dit que le gouvernement va compter et recompter les minorités pour savoir quelles sont les vilaines sociétés et quelles sont les bonnes. Le débat sur ce projet de loi va être lui aussi limité, en dépit du fait qu'il s'agit d'une question extrêmement préoccupante qui a fait l'objet de nombreux rapports. Des consultations ont été organisées sur la question, mais elles ont abouti à un projet de loi qui ne reflète nullement leur teneur.

Pour revenir au projet de loi qui nous intéresse aujourd'hui, c'est une mesure fiscale qu'on a déjà qualifiée de rétrograde. Les longs discours sont superflus pour démontrer cette évidence, mais je préciserai simplement qu'à la suite de cette mesure, une personne gagnant \$20,000 par an va payer 1.4 p. 100 de taxe de vente et d'accise supplémentaire, alors que celle qui gagne \$40,000 par an ne paiera que neuf dixièmes de 1 p. 100 de plus.

Il y a un autre aspect de ce projet de loi qui est aussi extrêmement important et sur lequel il faudrait insister plus qu'on ne l'a fait jusqu'à présent à la Chambre, c'est la répercussion des actions du gouvernement fédéral sur les municipalités. Le financement des activités des municipalités de notre pays est limité par une autre mesure fiscale rétrograde, l'impôt foncier. Récemment, la Fédération des municipalités canadiennes a précisé qu'il y avait dans les 10 à 12 milliards de dollars de travaux d'infrastructure à réaliser et à payer, mais que les ressources limitées dont disposaient les municipalités ne le permettaient pas. Dans le cas particulier de Windsor,